

Dénouement judiciaire rue de La Fare

Les ex-habitants de l'immeuble insalubre du 9, rue de La Fare devront recevoir un dédommagement. Mais l'affaire doit encore être jugée sur le fond

Le fait du jour c'est un homme qui relate, haut et fort, avec de la colère mêlée de résignation dans la voix : "vous voyez cet immeuble, tout neuf, bien refait, ça c'est pas pour nous, ils l'ont refait et ils n'y remettent personne..."

Nous sommes rue de la Fare (1^{er}), au coeur de Belsunce, un des quartiers qui (avec Noailles aujourd'hui et Le Panier hier) comptent le plus de ces hôtels meublés dont les propriétaires sont considérés comme des "marchands de sommeil". L'immeuble dont parle cet homme, qui s'anime en voyant débouler des manifestants et la presse sous ses fenêtres, est juste à côté de celui qui est le point de mire de la manifestation. Le 9, rue de la Fare. L'histoire est ancienne et ce sont Patrick Lacoste et Nourredine Abouakil qui la remettent en mémoire aux manifestants venus soutenir leur action et l'action de l'association "Un centre ville pour tous".

Plus de quatre ans de procédure

Le 11 mai 1998, l'immeuble du 9, rue de la Fare, qui abrite alors une vingtaine d'hommes, retraités du bâtiment vivant de peu, dans des conditions déplorables (chambres à plusieurs, pas d'eau ni de WC dans les chambres, murs recouverts d'humidité, plafonds en si mauvais état que certains se sont effondrés) est frappé d'un arrêté de fermeture pour raison de sécurité. La société Zvitex, propriétaire des lieux, va continuer à percevoir cependant des loyers jusqu'à ce qu'elle soit

condamnée par le tribunal de grande instance de Marseille à reloger ses locataires, en juin 2001. Grâce au travail de l'association "Un centre ville pour tous", ce relogement a pu se faire - après plusieurs mois - dans des conditions décentes (notam-

ment au Foyer Sonacotra de la rue Colbert), mais il restait le problème financier. Un double problème. Celui du dédommagement des habitants du 9, rue de la Fare, doublé du fait que, personnes à revenus très modestes, elles ont du mal à payer le

loyer des foyers, deux à trois fois plus élevé que celui du meublé insalubre de la rue de la Fare.

"Le procès a coûté cher, précisent les responsables de "Un centre ville pour tous", faisant notamment allusion aux constats des huissiers, et il nous a fallu faire appel à la générosité publique, mais ISF (ex-Zvitex) a désormais été condamnée, le 24 octobre, à payer à tous les demandeurs la somme de 500 euros".

Une victoire donc, mais si "Un centre ville pour tous" organisait hier une manifestation rue de la Fare, c'est qu'aujourd'hui le Tribunal d'Instance de Marseille doit statuer sur le fond de l'affaire, et notamment sur les dommages et intérêts réclamés cette fois au titre des préjudices subis (en particulier en ce qui concerne la santé des habitants de l'immeuble).

Qui plus est, si cette affaire est en voie d'être conclue, une autre, dans l'immeuble d'en face (au 8, rue de La Fare), démiarre, avec une assignation pour insalubrité qui concerne une nouvelle fois une propriété dépendant de la société Zvitex (qui argue toutefois que le fonds de commerce incriminé est de la responsabilité d'une autre société, Holiday).

Une cinquantaine d'hôtels meublés du même acabit sont encore en fonctionnement à Marseille, contre il est vrai plusieurs centaines il y a quelques années, peu à peu rachetés par Marseille-Aménagement.

P.CB



Devant le 9, rue de La Fare, les responsables de l'association "Un centre ville pour tous" ont attiré une nouvelle fois l'attention sur les "marchands de sommeil".

Ph. Karine VILLALONGA

• "Un centre ville pour tous", Cité des Associations, 93, La Canebière, E-mail : centre.tous@infonie.fr.